

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

TITRE : CANAUX DU CALAISIS – Entretien - Partenariat 2019

Mesdames, Messieurs,

Le SyMPaC est depuis 2007 le maître d'ouvrage référent pour le portage financier de l'entretien des canaux du Calaisis avec pour opérateur l'Association des Pêcheurs du Calaisis.

Afin d'assurer la poursuite de l'entretien des surfaces d'eau au travers d'une action menée par l'Association des Pêcheurs du Calaisis, le syndicat peut à nouveau compter sur une aide de l'Agence de l'Eau dans le cadre d'un conventionnement acté sur 3 années (2017, 2018 et 2019).

Pour rappel :

- Les travaux d'entretien ont vocation à débuter en mai lorsque la végétation fera son apparition jusque fin octobre ;
- Un suivi sera toujours mis en place durant cet exercice avec des élus référents à la fois par commune et EPCI ;
- La répartition du financement s'appuie sur le linéaire et une moyenne des temps d'intervention constatés sur les exercices précédents ;

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable sur les intentions suivantes :

- valider le plan de financement prévisionnel ci-joint qui fixe pour 2019 la répartition des contributions entre les divers acteurs ;
- autoriser le Président à :
 - solliciter les financements des partenaires et notamment l'Agence de l'Eau ;
 - signer toutes les conventions et pièces nécessaires pour formaliser les habilitations et partenariats avec chacun des acteurs concernés ;
 - verser la subvention à l'Association des Pêcheurs du Calaisis sous réserve des conditions exposées dans la convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

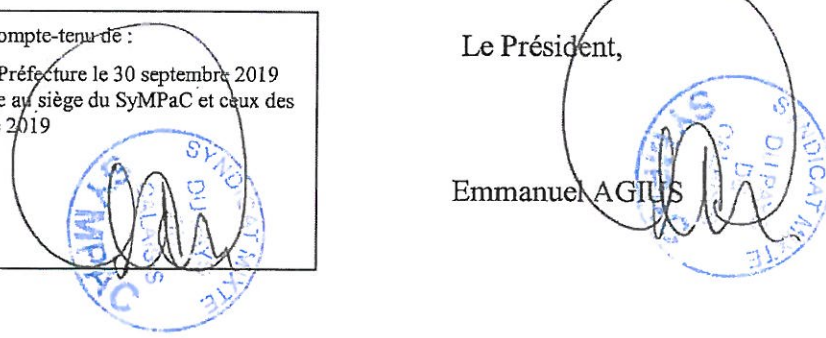
- sa réception en Sous-Préfecture le 30 septembre 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 27 septembre 2019

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

Le Président,

Emmanuel AGIUS





COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

Le vingt-cinq septembre de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le treize septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, MM. Emmanuel AGIUS, Gérard CLAIS, Michel HAMY, Francis LECOCQ, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Pascal PESTRE, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Thierry POUSSIERE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Brigitte HAVART, MM. Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Pierre PREVOST, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr VERON), Guy BEGUE (pouvoir Mr HAMY), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mme HEUX), Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI (pouvoir Mr LEGRAND) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, MM. Jean-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND), Daniel PIQUET (pouvoir Mr WAY), Julien RENAULT (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Bruno DEMILLY (pouvoir Mr VERMERSCH), François LE GALL (pouvoir Mr LOQUET), Marc MEDINE (pouvoir Mr KIDAD), Antoine PERALDI (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

ENTRETIEN DES CANAUX DU CALAISIS

PLAN DE FINANCEMENT 2019	
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 20/06/2019	
Main d'œuvre	45430,00 €
Equipement	13310,00 €
Administratio n	9944,00 €
TOTAL	68 684,00 €
DEPENSES PREVISIONNELLES de l'opérateur AAPPMA	matériel, consommables gestion, assurances
RECETTE AGENCE DE L'EAU	Dépenses prévisionnelles
LINEAIRE	TAUX : 50 % 600€/an/km
42,82 Km	-12 840,00 €
QUOTE-PART ASSOCIATION	-5 865,00 €
REPARTITION DU SOLDE ENTRE LES COLLECTIVITES	49 979,00 €
CRITERE MIXTE LINEAIRE - HORAIRE	APPLICATION
CALAIS	LINEAIRE(20) HORAIRE(80) AGREGE
COULOGNE	
LES ATTAQUES	36,55%
HAMES BOUCRES	8%
CCRA	3,60%
ARDRES	12,00%
BALINGHEM	
BREMES	39,85%
GUINES	43,45%
Grand Calais	22 265,64 €
CCRA	5 997,48 €
CCPO	21 715,88 €
TOTAL	49 979,00 €

Visé pour être annexé à la délibération du Comité Syndical du 25 septembre 2019
Le Président du SYMPAC

Emmanuel AGIUS